

Diplômé I.A.E. Paris - D.E.S.S. Contrôle de Gestion et Audit

Expert comptable diplômé inscrit au tableau de l'Ordre à Paris

Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie de Paris

*Rapport de
com aux
apports*

LE COMMERCE DE PARIS

13 OCT. 1993

R A P P O R T

D U C O M M I S S A I R E A U X A P P O R T S

S U R L E S A P P O R T S E F F E C T U E S P A R :

M O N S I E U R A N T O I N E D E L A I R E
M O N S I E U R J E A N - P H I L I P P E G A U T I E R
E T M A D A M E V E R O N I Q U E M A U E R.

93 B 9376

A L A S O C I E T E

" D . G . M " & A S S O C I E S.

Société à responsabilité limitée
Au Capital de 60.000 Francs

Siège Social: 44, rue Lemercier
75017 PARIS.

R.C.S. PARIS B 391 871 316.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Madame et Messieurs les Associés,

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris, en date du 26 juillet 1993, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Antoine DELAIRE, Monsieur Jean-Philippe GAUTIER, et Madame Véronique MAUER dans le cadre de l'augmentation du capital de votre société.

P L A N

Le présent rapport reprendra les rubriques suivantes:

- I. **EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE**

- II. **DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS**

- III. **VERIFICATION DES APPORTS**

- IV. **REMUNERATION DES APPORTS**

- V. **CONCLUSION**

I. E X P O S E D E L ' O P E R A T I O N P R O J E T E E

1) Personnes concernées

Monsieur Antoine DELAIRE,

Monsieur Jean-Philippe GAUTIER,

Madame Véronique MAUER,

Architectes exerçant à titre indépendant,

et la société "D.G.M" & Associés, société ayant pour objet essentiel l'exercice de la profession d'architecte et bureau d'études.

2) But de l'opération

Monsieur Antoine DELAIRE, Monsieur Jean-Philippe GAUTIER, et Madame Véronique MAUER se proposent d'apporter leurs clientèles et leurs immobilisations respectives au sein de la société, "D.G.M" & Associés.

3) Propriété et jouissance

Votre société aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés, rétroactivement à compter du 1er Juillet 1993, si votre assemblée générale approuve l'opération projetée.

4) Charges et conditions des apports.

Les charges et conditions des apports sont décrites dans le contrat d'apports.

II D E S C R I P T I O N E T E V A L U A T I O N
D E S A P P O R T S

1) Apports de Monsieur Antoine DELAIRE.

* La clientèle apportée par Monsieur DELAIRE, a été valorisée à l'aide de la moyenne de deux méthodes:

- 35% du chiffre d'affaires moyen des trois dernières années;
- une année de bénéfices, sur la moyenne des trois dernières années;

A la moyenne, d'un montant de 598.110 Francs résultant de ces deux méthodes, il a été appliqué un abattement de 27,59%, pour tenir compte des conditions particulières d'exploitation de l'activité exercée. La valeur de la clientèle peut donc être raisonnablement estimée à 433.090 Francs.

* Monsieur DELAIRE apporte également un ensemble de matériels et mobiliers pour un montant global en valeur d'apport de 46.910 francs, dont le détail figure dans le contrat d'apports.

* L'apport global de Monsieur DELAIRE s'élève donc à 480.000 Francs.

2) Apports de Monsieur GAUTIER.

* La clientèle apportée par Monsieur GAUTIER, a été valorisée à l'aide de la moyenne de deux méthodes:

- 35% du chiffre d'affaires moyen des trois dernières années;
- une année de bénéfices, sur la moyenne des trois dernières années;

A la moyenne, d'un montant de 549.490 Francs résultant de ces deux méthodes, il a été appliqué un abattement de 28,58%, pour tenir compte des conditions particulières d'exploitation de l'activité exercée. La valeur de la clientèle peut donc être raisonnablement estimée à 392.441 Francs.

* Monsieur GAUTIER apporte également un ensemble de matériels et mobiliers pour un montant global en valeur d'apport de 87.559 francs, dont le détail figure dans le contrat d'apports.

* L'apport global de Monsieur GAUTIER s'élève donc à 480.000 Francs.

3) Apports de Madame MAUER.

* La clientèle apportée par Madame MAUER, a été valorisée à l'aide de la moyenne de deux méthodes:

- 35% du chiffre d'affaires moyen des trois dernières années;
- une année de bénéfices, sur la moyenne des trois dernières années;

A la moyenne, d'un montant de 599.034 Francs résultant de ces deux méthodes, il a été appliqué un abattement de 23,046%, pour tenir compte des conditions particulières d'exploitation de l'activité exercée. La valeur de la clientèle peut donc être raisonnablement estimée à 460.981 Francs.

* Madame MAUER apporte également un ensemble de matériels et mobiliers pour un montant global en valeur d'apport de 19.019 francs, dont le détail figure dans le contrat d'apports.

* L'apport global de Madame MAUER s'élève donc à 480.000 Francs.

III V E R I F I C A T I O N D E S A P P O R T S

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour vérifier la réalité des apports et la valeur attribuée à ces apports.

Mes travaux ont porté sur la fiabilité des éléments servant de base à l'évaluation des apports et sur la pertinence de la méthode retenue.

J'ai examiné la composition et la réalité des clientèles ainsi que des matériels et mobiliers apportés.

J'ai également apprécié la méthode d'évaluation retenue, et me suis assuré que les estimations étaient cohérentes avec les pratiques du marché, et avec la rentabilité présumée des activités apportées.

A l'issue de mes investigations, je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur la valeur globale des apports.

IV R E M U N E R A T I O N D E S A P P O R T S

En contrepartie des apports évalués comme suit:

Monsieur Antoine DELAIRE	480.000 Francs
Monsieur Jean-Philippe GAUTIER	480.000 Francs
Madame Véronique MAUER	480.000 Francs
Apport Total	1.440.000 Francs

la S.A.R.L. la société "D.G.M" & Associés, créera 14.400 parts nouvelles de 100 Francs chacune entièrement libérées.

La répartition de la rémunération des apports entre Monsieur Antoine DELAIRE, Monsieur Jean-Philippe GAUTIER, et Madame Véronique MAUER, s'effectuera comme suit:

	Nombre de parts créés	Augmentation en Frs
Monsieur Antoine DELAIRE	4.800	480.000
Monsieur Jean-Philippe GAUTIER	4.800	480.000
Madame Véronique MAUER	4.800	480.000
	14.400	1.440.000

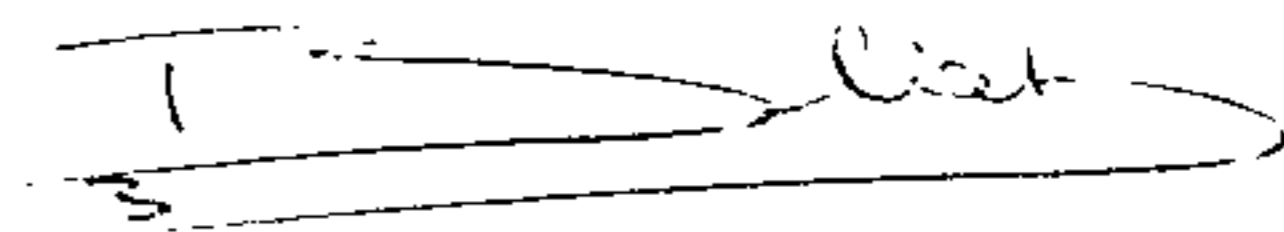
V C O N C L U S I O N

En conclusion, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus dont le montant s'élève à 1.440.000 Francs.

Le montant des actifs apportés par Monsieur Antoine DELAIRE, Monsieur Jean-Philippe GAUTIER, et Madame Véronique MAUER, est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de votre société qui sera si l'opération est approuvée de 1.440.000 Francs.

Fait à PARIS, le 11 octobre 1993.

BERNARD BLIAH

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bliah", is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.